

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

POLYDÔME - ESPACE RESTAURATION

L'ouverture d'une structure concurrente au POLYDÔME proposant des prestations de restauration sur place, en complément de la location d'espace, a fait apparaître la nécessité de moderniser le POLYDÔME par la création d'un espace restauration-salon au rez-de-chaussée de l'établissement.

Il a été convenu avec le délégataire de service public, la Société d'Exploitation du POLYDÔME de Clermont-Ferrand (SEPCFD), que la Ville financerait les travaux et le délégataire les aménagements et mobilier du nouvel espace.

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le financement de travaux à hauteur de 321 004,21 € TTC, les travaux sont aujourd'hui réceptionnés.

Dans ce cadre, le Directeur du POLYDÔME sollicite l'attribution d'une avance de trésorerie au profit de la SEPCFD, délégataire, afin de financer le mobilier et la décoration du nouvel espace restauration.

Cette avance pourrait être financée par la réaffectation du solde des comptes de la Régie POLYDÔME. En effet, à l'issue de la Régie intéressée, qui gérait le POLYDÔME antérieurement au fermier actuel, les investissements non amortis financés par la Ville ont été cédés au délégataire ce qui, après règlement de charges latentes, laisse apparaître un solde net de 183 958,44 € revenant de plein droit à la Ville.

Il est donc envisagé d'avancer au délégataire 183 000 € remboursables sur 5 ans (le contrat de délégation finissant fin 2017), afin de maintenir l'équipement délégué à un niveau de modernité suffisant pour continuer à attirer de la clientèle malgré l'apparition de structures concurrentes.

Ces investissements seront ajoutés aux investissements initiaux, constitueront des biens de retour en fin de délégation et devront être inscrits par avenant sur la liste des biens de retour en annexe du contrat de délégation de service public. Le délégataire devra justifier à la Ville de l'utilisation des fonds avancés.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de délégation de service public prévoyant :

- une avance de trésorerie de 183 000 € remboursable en 5 annuités
- la modification de la liste des biens de retour en annexe au contrat de délégation de service public

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET